

Subvention exceptionnelle à la Commune Libre de Saint-Ferjeux

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Commune Libre de Saint-Ferjeux connaît un certain nombre de difficultés de fonctionnement, résultant notamment de la Cavalcade 1998 qui s'est déroulée dans de très mauvaises conditions climatiques, catastrophiques pour les finances de l'association.

Celle-ci, dont l'implication dans l'animation de la ville reste importante, mérite d'être aidée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de lui attribuer à titre exceptionnel une subvention de 8 000 F (en complément de la subvention de 8 000 F attribuée le 10 mai 1999).

Cette dépense sera prélevée sur le chapitre 92.025 / article 6574 - code service 41070.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

«**M. LE MAIRE** : La Commune Libre de Saint-Ferjeux a un nouveau maire qui a de la chance d'ailleurs car il n'est pas élu mais désigné ad vitam aeternam. Et même l'ancien, M. Pierre FOUSSERET, reste maire honoraire, c'est très sympa ! Il faudra que je me dirige bientôt du côté de Saint-Ferjeux».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 24 septembre 1999.